

The background of the slide is a photograph of a rustic stone wall. The wall is built from irregular, light-colored stones, some of which are larger and more rectangular, while others are smaller and more rounded. The stones are stacked in horizontal layers, with some larger stones acting as quoins. The wall appears to be made of natural stone, possibly limestone or sandstone, and is situated outdoors. At the top of the wall, there is some dry, brownish vegetation. At the bottom, there is a patch of green grass and some small plants. The overall tone of the image is natural and earthy.

**L** **P** **A** **L** **M** **E** **P** **r**ojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable

**ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT**

**Secteur 3AUbp**



## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

### LES RÉFÉRENCES DU CODE DE L'URBANISME

#### Article L.123-1

Les plans locaux d'urbanisme exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précisent les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

**Ils comportent un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.**

Ils peuvent, en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou **aménager**. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en oeuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

#### Article R.123-1

Le plan local d'urbanisme comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable de la commune et un règlement ainsi que des documents graphiques.

Il peut comporter en outre des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs, assorties le cas échéant de documents graphiques.

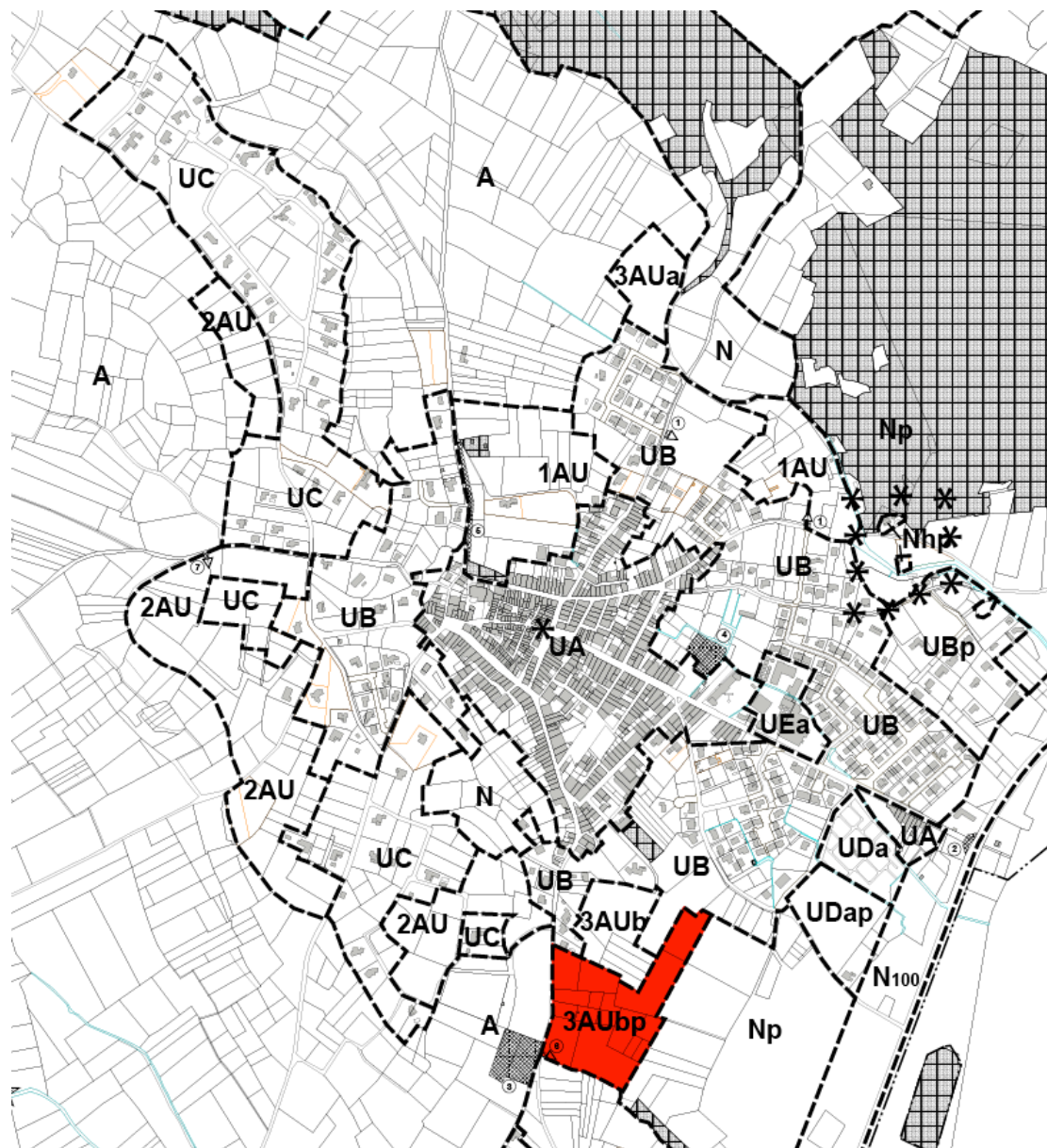
En zone de montagne, il comporte, s'il y a lieu, l'étude prévue au a du III de l'article L. 145-3.

Il est accompagné d'annexes.

#### Article R.123-3-1

Les orientations d'aménagement peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir les actions et opérations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 123-1.

L'orientation d'Aménagement définie ici s'applique au secteur 3AUbp du PLU de La Palme.



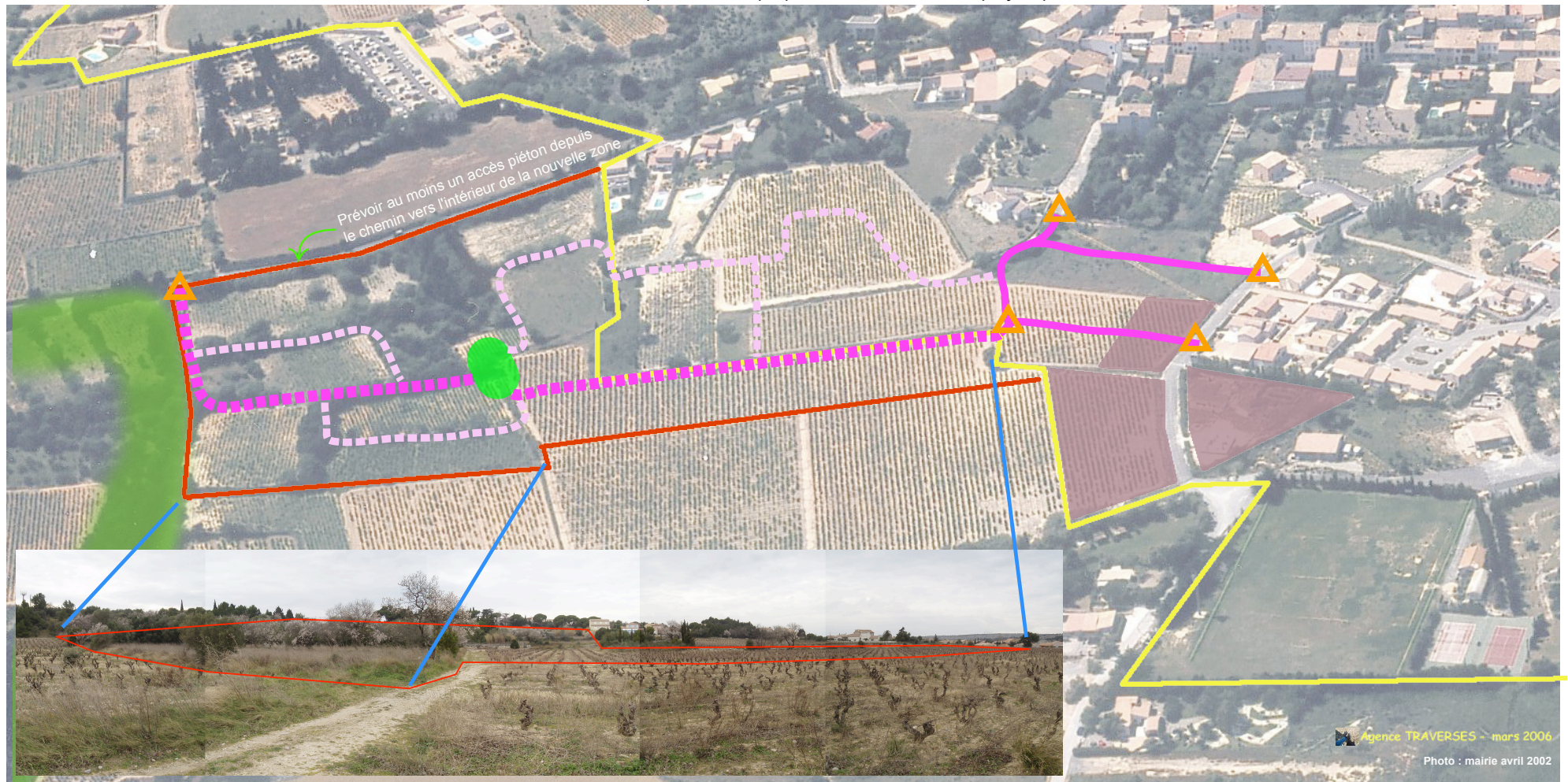


## ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT - Secteur 3AUBP

Le secteur 3AUBp sera structuré par une voirie principale mixte prenant en compte les déplacements "doux" piétons - vélos et permettant une liaison facilitée entre deux accès routiers vers le village et une liaison avec une troisième rue existante ; un espace public situé au coeur de ce nouveau quartier viendra compléter l'urbanisation.

Cette voirie principale constituera la colonne vertébrale de l'aménagement de la zone sur laquelle pourront venir se raccorder des voiries secondaires de desserte ; les points de liaisons entre les voies existantes et à créer seront traités dans un souci de sécurité et de lisibilité.

Un tracé indicatif de ces dessertes est schématisé ci-dessous, des variantes pourront être proposées en fonction des projets présentés.



■■■■■ Schéma de voirie principale et structurante mixte nécessaire pour la desserte de la zone et les liaisons avec le village

----- Schéma indicatif de dessertes internes possibles

~~~~~ Voiries en cours de réalisation pour les liaisons avec le village

△ Point de liaison à aménager

● Espace public à créer dans la zone 3AUBp



# ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT - Secteur 3AUbp

-  Zones du PLU
-  Secteur 3AUbp
-  Voirie principale structurante et mixte nécessaire
-  Schéma indicatif de dessertes internes possibles
-  Voiries en cours de réalisation pour les liaisons avec le village
-  Point de liaison à aménager
-  Espaces publics à créer dans la secteur 3AUbp
-  Liaisons avec le village

